

*Initiatives ministérielles*

ment au secteur de l'agriculture, mais également au secteur de l'énergie et non seulement à la gestion des déchets, mais aussi aux grands dossiers écologiques.

Ce n'est pas nous qui avons embrassé le principe du développement durable. C'est le gouvernement dont fait partie le député qui l'a adopté, et avec raison. Mais il ne l'a fait qu'en théorie, car lorsque vient le moment d'agir et d'appliquer le principe au secteur énergétique, pour lui, le développement durable ne veut plus rien dire. Et pour ce qui est du secteur agricole, le gouvernement ne tient même pas compte de ses propres déclarations si l'on se fie au contenu du projet de loi.

**L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale):** Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de mon collègue du Parti libéral.

Le député sait sûrement que 60 p. 100 des redevances qui seront prélevées aux termes de cette mesure législative seront réinvesties dans la recherche publique en agriculture. Permettre ce genre de réinvestissement dans le secteur public de la recherche et du développement constitue une mesure des plus exceptionnelles de la part du gouvernement, qui agit avec l'appui du Conseil du Trésor. Le député voudra probablement applaudir à cette initiative du gouvernement.

Il est facile de comprendre les inquiétudes qu'il manifeste à l'égard du développement durable. Cette mesure législative permettra d'améliorer les variétés et les semences nécessaires au développement agricole sans l'utilisation de produits chimiques agricoles. Ce mythe concernant une société de produits chimiques ou une entreprise productrice de semences que cherchent continuellement à perpétuer le député et ses collègues du Nouveau Parti démocratique, ainsi que d'autres sources, n'est pas encore prouvé.

**M. Althouse:** C'est faux.

**M. McKnight:** Il n'a pas encore été prouvé qu'il existe un produit commercial qu'il faut absolument combiner avec la semence pour faire croître le plant ou encore qu'il existe un génotype qui a besoin d'un produit chimique pour se développer. C'est un mythe. Aucune recherche n'a encore démontré cette possibilité.

Le deuxième mythe, c'est l'existence d'un lien entre la protection des obtentions végétales et un quelconque

monopole. Si le député et ses collègues regardent la situation qui existe au Pays-Bas, qui ont une telle loi depuis 1941—soit près de 50 ans—ils verront qu'il existe dans ce pays 983 sociétés faisant du commerce, de la recherche et du développement dans le domaine des graines. On ne peut donc pas dire qu'il en ait résulté un monopole.

L'autre chose que le député devrait savoir, c'est qu'aux États-Unis, après 50 ans, plus de 40 p. 100 du commerce des graines est fait par de petites entreprises indépendantes, non par de grandes multinationales qui seraient en situation de monopole, mais par de petites sociétés indépendantes. Là encore, après 50 ans, les multinationales continuent à se faire de la concurrence. Il n'y a pas eu absorption par une ou deux d'entre elles. Il y en a toujours sept ou huit. Je ne comprends pas cette crainte.

**M. Althouse:** Lisez une étude sur les monopoles quand vous aurez le temps.

**M. McKnight:** Le député m'invite à lire une étude. Sa source est un agriculteur à la petite semaine du nom de Moody qui milite depuis 1979. . .

**M. Althouse:** Allez consulter ce que les traités d'économie disent de l'oligopolie.

**M. McKnight:** Avant 1979, l'honorable Eugene Whelan avait présenté, au nom du gouvernement libéral de l'époque, un projet de loi sur la protection des obtentions végétales. En 1979, c'était le tour de l'honorable John Wise. Maintenant, nous en voyons enfin le bout. Je suis très heureux que cette mesure soit enfin adoptée, car elle profitera à l'agriculture, à l'environnement et à la population canadienne.

**M. Caccia:** J'applaudirais à l'initiative du gouvernement en ce qui concerne les redevances si le pourcentage était de 95 p. 100. Cela prouverait que le gouvernement agit vraiment dans l'intérêt public. Toutefois, lorsque les redevances sont réparties de la façon que le ministre de la Défense vient de décrire, cela veut dire que cette mesure n'est pas réellement dans l'intérêt public. Si elle l'était, la répartition des redevances serait différente.

Pour ce qui est de nos fréquentes allusions aux multinationales qui sont dans le domaine des engrais chimiques, ce que le ministre appelle un mythe, la revue *The Economist* a analysé la situation dans un article paru dans